

Lauragais. Le Sipom installe des bennes pour collecter les déchets verts à Revel et Caraman

Le Sipom de Revel va installer des bennes dédiées à la collecte des déchets verts à Revel et Caraman.

Objectif : permettre aux habitants de venir y déposer leurs végétaux.

Publié le 22 Avr 20 à 11:27



A partir du mercredi 22 avril, le Sipom met à disposition une benne à Caraman et à Revel pour collecter les déchets verts. (©Illustration / Pixabay)

En ces temps de **confinement**, les travaux de **jardinage** deviennent une occupation pour beaucoup. Bonne nouvelle ! Après avoir été suspendue, la **collecte au domicile des déchets verts** a repris à **Revel**.

Par ailleurs, depuis le mercredi 22 avril 2020, des bennes dédiées à l'**évacuation des branchages et autres végétaux** sont également accessibles au public à **Caraman** et **Revel**.

Des horaires auxquels déposer ses déchets

Les personnes n'ayant pas d'autre possibilité que de stocker leurs déchets verts à domicile peuvent profiter de ce service lors de créneaux horaires très précis communiqués par le **Sipom** sur sa page [facebook](#) :

- Devant la déchetterie de **Revel**, la benne est accessible le **lundi, mercredi** et **vendredi** de **8h à 12h**
- Devant le stade de **Caraman**, la benne est accessible le **mardi** et **jeudi** de **8h à 12h**

Le [Sipom](#) précise qu'un **agent sera présent sur place** lors de chacun de ces créneaux horaires.

Lire aussi : [Lauragais. Les collectes de déchets verts reprennent à Revel mais les déchetteries restent fermées](#)

Rappel des règles de sécurité

Le Sipom souligne que les usagers devront **respecter de nombreuses règles de sécurité** au moment de venir déposer leurs déchets dans ces bennes :

- **Un passage par jour** en quantité raisonnable.
- Le **déchargement des déchets doit être effectué par les habitants** qui les amènent
- Le **port du masque** est obligatoire
- Respect des **gestes barrières** et de la **distanciation sociale**
- Etre en possession de l'**attestation de déplacement dérogatoire**, en cochant « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité »

Certains végétaux ne seront pas récupérés comme les **végétaux souillés, le plastique, les cailloux, le gravier...**

Lire aussi : [Coronavirus. Trois déchetteries supplémentaires vont rouvrir leurs portes dans le Lauragais](#)

Penser à long terme

Le Sipom invite les habitants des communes à penser « **à des solutions plus pérennes dans le temps** ». Le syndicat liste ainsi une série de **bonnes pratiques** à l'attention des usagers :

- Un choix de **végétaux n'ayant pas ou peu besoin d'être taillés**

- La mise en place d'un système de **compostage, paillage, mulching ou broyage**
- Une organisation du jardin permettant un **lieu de stockage**

Lire aussi : [Confinement. Les consignes de Terres du Lauragais avant de se lancer dans son ménage de printemps](#)

Une collecte mise en place à Sainte-foy-d'aigrefeuille

Toujours sur sa page Facebook, le [Sipom](#) annonce qu'il organisera également une collecte de déchets verts dans la commune de [Sainte-foy-d'aigrefeuille](#) à partir du **lundi 27 avril**.

Pour le bon déroulement de celle-ci, quelques règles devront là aussi être respectées par les usagers :

- Les fagots ou les contenants des déchets de jardin **ne doivent pas dépasser les 25 kg**
- La quantité totale maximum est fixée à **20 unités par foyer**
- Les **big-bags** ne sont pas acceptés
- En cas de forte production, il est demandé d'**étaler l'évacuation déchets verts sur plusieurs collectes**
- Les déchets devront être **sortis la veille au soir**
- Seuls les **déchets verts non souillés sont acceptés et collectés**

La collecte des déchets verts à **Sainte-foy-d'aigrefeuille** reprendra en respectant le planning habituel.